

RÉFORME DES RETRAITES ON NE LAISSE PAS PASSER !

MOINS DE RETRAITÉS, PLUS DE MALADES ?

Plusieurs études montrent qu'une hausse de l'âge légal de départ à la retraite engendre une **augmentation des arrêts maladie et de l'invalidité en fin de carrière**.

Le report de l'âge légal de départ en 2021 a entraîné une augmentation significative des dépenses liées à l'absence pour maladie chez les seniors après 60 ans !

Le « **surcoût global d'absence maladie se situerait aux alentours de 68 millions d'euros** », explique le Centre d'Etudes de l'Emploi et du Travail (CEET) .

Un nouveau report serait susceptible d'augmenter encore les dépenses liées à l'état de santé des seniors. L'argument du Gouvernement de faire des économies avec cette réforme ne tient donc pas !

LE VRAI OBJECTIF ?

Quand un problème de santé empêche l'allongement de la vie active, mais qu'il n'est pas encore possible de liquider sa retraite, un nombre croissant de seniors **vont être contraints de se tourner vers l'assurance-invalidité ou l'assurance-maladie**.

Encore un cadeau pour les assurances et un recul pour les salariés et retraités !

A PARTIR DU 7 MARS – OSONS HAUSSER LE TON



**Ce que nous voulons,
c'est travailler moins et
mieux, pas le contraire !**

Rejoignez-nous, syndiquez-vous ! Contact : cgt.ddfip64@dgfip.finances.gouv.fr